



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

**Pôle de Développement Sport / Santé/ Loisirs/ Environnement :
convention de prestation de service entre la Ville de Niort et la
Communauté d'Agglomération de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle
ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le projet de Pôle de Développement Sport/Santé/Loisirs/Environnement est un projet qui a été retenu dans le cadre du 12ème Contrat de Plan Etat/Région.

Préalablement, le Centre d'Etudes Urbaines de la Ville de Niort a assuré l'élaboration des dossiers aboutissant à cette prise en compte.

Il convient aujourd'hui de poursuivre l'élaboration de ce dossier dans sa phase préalable d'études visant à préciser la définition du projet dans un concept d'aménagement du territoire communautaire et d'en cerner l'enveloppe financière.

Dès lors, sur la base de ces éléments, et eu égard aux compétences développement économique, équipements sportifs et aménagement de l'espace de la Communauté d'Agglomération de Niort, la prise en compte communautaire de ce projet pourra être décidée au terme de cette première approche de faisabilité.

Dans cette optique, il apparaît que le Centre d'Etudes d'Agglomération (C.E.A) est le plus apte à assurer la continuité de la conduite de cette opération dans cette phase préliminaire.

Le projet de convention ci-joint, fixe les règles de calcul de la contribution financière qu'aura à verser la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération de Niort et qui sera à valoir lors de l'opération de prise en charge par la Communauté d'Agglomération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de convention ci-annexé,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort.

"M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'agglomération de Niort, n'ayant participé ni au débat ni au vote".

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)